outre que le chef du parti réformiste, l'hon. Président du conseil, s'était presque trouvé seul dans cette chambre en 1850 pour repousser l'introduction du principe électif. Je n'ai pas d'autre désir, M. l'ORATRUR, que de voir s'établir cette union sur des bases justes et équitables ; or, je pense que nous atteindrons ce but en adoptant le mode Proposé, de faire assumer au gouvernement central les dettes dont chaque province est responsable, au taux de \$25 par tête. Je regrette néanmoins que l'on ait fixé à un chiffre aussi élevé que 80 centins par tête, la subvention accordée aux législatures locales, car je orains que le revenu sera si considérable, ajouté aux revenus provenant des sources locales, que le surplus disponible, après paiement des dépenses du gouverne ment, pourra induire les gouvernements à se lancer dans des extravagances qui ont tant compromis notre passé et pourraient, sous ce système, compromettre également notre avenir. J'ai fait des recherches trèsminutieuses, M. l'ORATEUR, pour constater Auelle sera la position probable du Haut-Canada en vertu de l'arrangement que l'on propose, et je trouve que ses revenus et dépenses seront approximativement comme

REVENU.

Dr.

Ponda d'ampudiciaires	\$100,000
Ponds d'emprunt municipal	180,000
ronds de construction, H. C	30,000
ronds des écoles de grammaire	20,000
Perres de la couronne	280,000
Travaux publica	8 ,0 00
Travaux publics	64,000
Subvention & 80 centins	1,117,000
Autres sources	32,000
	1,831,000

DÉPENSE.

DEPENSE,	
Administration de la justice Boulétés scientifiques et littéraires	\$275,000
Boliétés scientifiques et littéraires Ropitaux et majons de charité	10,000
Hopitaux et maisons de charité Sociétés d'agriculture	43,000
Sociétés d'agriculture Prisons, du fonds de construction	56,000
Prisons, du fonds de construction Ohemins et ponts	32,000
Administration	75,900
Intérêt des obligations excédant	75,000
l'actif des obligations excédant	225,000
Intérêt sur la dette assumée Balance disponible	150,000
Balance disponible	625,000

\$1,831,000

Dans cet aperçu, je n'ai pas mentionné le fonds des municipalités, vu que les recettes sont distribuées l'année suivante entre les municipalités. Portant la dépense du gouvernement local à \$150,000, nous avons une balance de \$475,000 par année pour les besoins locaux. Je considère cette subvention comme beaucoup trop élevée, et j'espère encore qu'on en diminuera le chiffre (Ecoutez!) Mon hon. ami de North Ontario, partant de l'hypothèse que les provinces maritimes contribueront un cinquième du revenu de la confédération, et que la balance sera fournie par les Canadas, dans la proportion relative de deux piastres pour le Haut-Canada, et une piastre pour le Bas, cherche à asseoir son argumentation sur cette supposition pour démontrer que chaque nouvenu représentant acquis au Haut-Canada, coûtera \$17,000. Or, M. l'ORATEUR, je suis d'avis que quand l'union sera accomplie et que les droits auront été répartis également, cette objection disparaîtra au moins jusqu'à un certain point, car il est bien avéré que les provinces maritimes consomment beaucoup plus par tête, d'articles importés, que nous n'en consommons ici. Mais si l'on étend ce principe aux affaires de canton et de comté, les cantons les plus riches auront droit à des appropriations calculées d'après la somme qu'ils fournissent au revenu du comté. Or, cela est un principe qui n'a jamais été admis ni en théorie ni en pratique. Mais, comme il était nécessaire d'établir une base pour prélever les fonds nécessaires aux dépenses des gouvernements locaux sans les forcer à recourir à la taxe directe, je crois que le principe de calculer d'après la population n'est pas injuste. (Ecoutez!) Mais on prétend que le Haut-Canada contribue déjà dans cette proportion et qu'il paiera une somme trop élevée dans la confédération. A cela, je réponds que si la proportion que paient le Haut et le Bas-Canada est juste, et que si la subvention est calculée sur le revenu et non sur la population, cet argument est juste. Mais voyons si l'arrangement proposé pour la distribution des deniers publics n'est pas une grande amélioration apportée à notre système actuel. Le Haut-Canada s'est constamment plaint de ce que, dans cette distribution, on ne tennit compte ni du revenu ni de la population. D'après le système actuel, la subvention de 80 centins par tête, soit \$2,005,103, e0t 6té partugée également entre les deux provinces :